



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS 30 SEPTEMBRE 2014

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2014.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	27 800 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	27 800 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	27 800 M€
-autres	0 M€
	27 800 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	5 657 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	22 144 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	27 800 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 175 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 481 M€
	5 656 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	17 614 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	4 530 M€
	22 144 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 M€	4
1995	0 M€	41
1996	3 M€	307
1997	11 M€	836
1998	21 M€	1 252
1999	43 M€	1 812
2000	48 M€	1 813
2001	80 M€	2 384
2002	112 M€	2 785
2003	348 M€	7 005
2004	599 M€	8 974
2005	802 M€	11 106
2006	827 M€	9 991
2007	654 M€	7 443
2008	462 M€	5 544
2009	331 M€	4 244
2010	451 M€	4 049
2011	377 M€	3 453
2012	257 M€	1 836
2013	200 M€	1 307
2014	32 M€	184
	5 657 M€	76 371

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M€	0
1995	0 M€	2
1996	0 M€	19
1997	0 M€	28
1998	2 M€	66
1999	2 M€	100
2000	9 M€	320
2001	27 M€	869
2002	54 M€	1 421
2003	368 M€	9 265
2004	661 M€	13 193
2005	1 184 M€	20 480
2006	1 538 M€	23 359
2007	1 489 M€	18 748
2008	1 308 M€	17 112
2009	2 139 M€	25 619
2010	4 283 M€	42 061
2011	2 912 M€	31 651
2012	1 985 M€	19 348
2013	3 562 M€	31 064
2014	619 M€	5 597
	22 144 M€	260 322

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	792
1	27 M€	3 262
2	62 M€	3 879
3	90 M€	3 798
4	139 M€	4 414
5	186 M€	4 537
6	228 M€	4 496
7	243 M€	4 306
8	275 M€	4 233
9	315 M€	4 495
10	320 M€	3 919
11	438 M€	4 780
12	496 M€	5 206
13	433 M€	4 460
14	432 M€	4 184
15	368 M€	3 595
16	333 M€	3 061
17	216 M€	1 851
18	228 M€	1 644
19	192 M€	1 287
20	166 M€	1 132
21	161 M€	1 025
22	108 M€	726
23	68 M€	422
24	69 M€	435
25	21 M€	161
26	16 M€	97
27	14 M€	115
28	6 M€	38
29	4 M€	21
30	0 M€	0
	5 657 M€	76 371

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	8 M€	2 724
1	84 M€	9 165
2	193 M€	11 293
3	288 M€	10 600
4	468 M€	13 153
5	681 M€	15 378
6	1 020 M€	18 310
7	1 156 M€	18 057
8	1 233 M€	16 841
9	1 288 M€	16 106
10	1 091 M€	12 243
11	1 473 M€	14 790
12	1 322 M€	12 832
13	1 455 M€	12 993
14	2 004 M€	15 807
15	1 179 M€	9 119
16	1 294 M€	9 778
17	1 225 M€	9 170
18	1 400 M€	9 649
19	776 M€	5 319
20	695 M€	4 893
21	965 M€	6 115
22	560 M€	3 839
23	160 M€	1 149
24	93 M€	626
25	21 M€	205
26	8 M€	67
27	4 M€	93
28	0 M€	4
29	0 M€	4
30	0 M€	0
	22 144 M€	260 322

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de A+ par Standard & Poor's, Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 septembre 2014, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2014.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2014, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 8 290 542 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas S.A, sont renouvelés tous les trois mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
01-oct.-14	1	275 000 000
24-oct.-14	24	50 000 000
		325 000 000

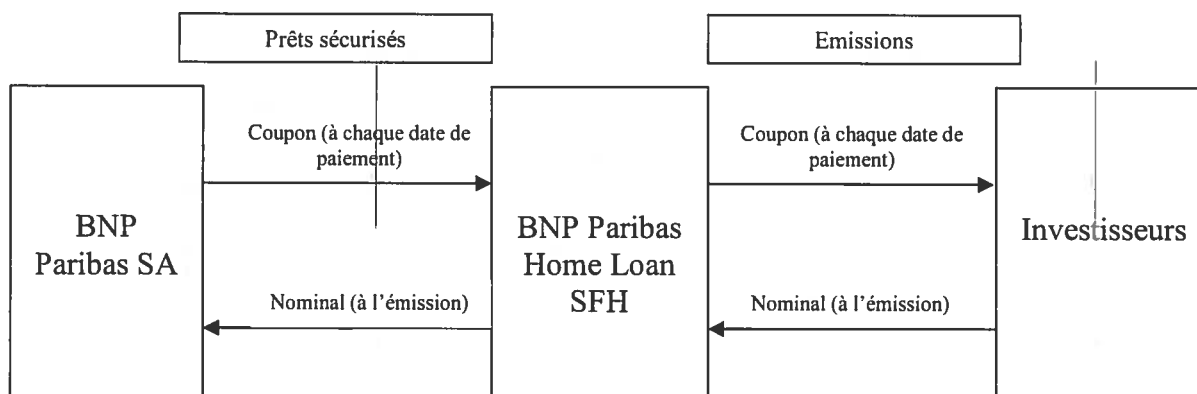
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le *Cash Collateral Account* constitué suite à l'activation du *Pre-Maturity Test* : 300 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 15 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du 3^e trimestre 2014, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 5,73 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

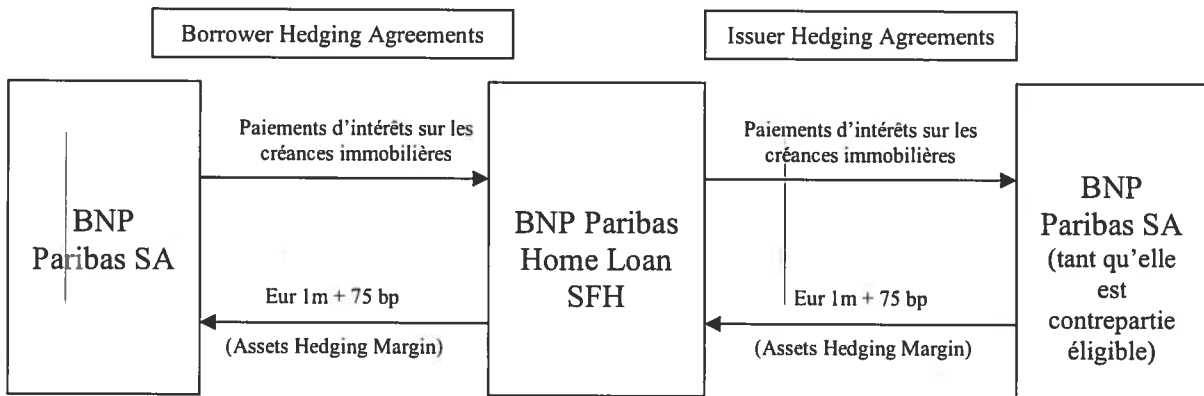
Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

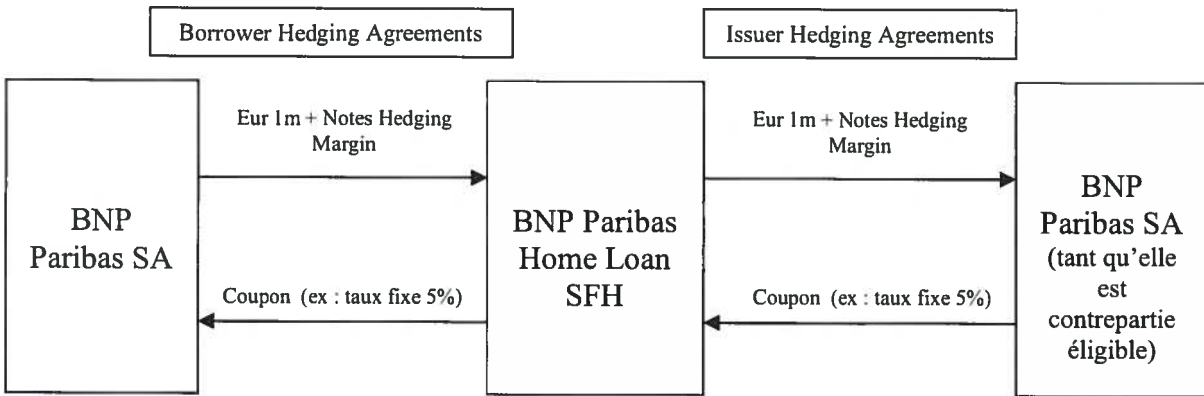
La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposé par la documentation du programme d'émission : A1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou remplacer (ou faire garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 30 septembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 90 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0,003% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 30 septembre 2014, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit:

Position cash au 30/09/2014	8 290 541.54		
Flux provenant des créances apportées en garantie	2 008 904 750.74	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 95 458 330.18
Produit des placements à 28 jours	41 512.92	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 102 935.83
Flux prévisionnel de l'actif (A)	2 008 946 263.66	Flux prévisionnel du passif (B)	- 95 561 266.02
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)	1 921 675 539.18		

- En référence à l'article R. 515-7-1 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2 008 904 750,74 euros.
- Les intérêts à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres ainsi que du solde du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 41 512,92 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 95 561 266.02 euros.
- Le solde du compte Cash au 30/09/2014 s'élève à 8 290 541,54 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 1 921 675 539.18

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 13 Novembre 2014,



Mme. Véronique FLOXOLI
Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH

